

20minutes.ch Mercredi 18 octobre 2023



L'enseignante licenciée a dénoncé un harcèlement.

## Chloé Frammery devant le juge

**GENÈVE** L'égérie des coronasceptiques, Chloé Frammery, a comparu lundi au tribunal. Elle contestait sa condamnation à des jours-amende avec sursis pour avoir enregistré, à l'aide de son portable, son entretien avec une conseillère du chômage en 2022. Au juge, elle a expliqué vouloir se protéger de dysfonctionnements, a relaté la «Tribune de Genève». Son avocat a réclamé son acquittement. Le verdict est prévu la semaine prochaine.